

Politique économique

Réponse à une consultation 07.04.2017

Ordonnance sur les liquidités: pas de précipitation

Il n'y a pas d'urgence à introduire les nouvelles prescriptions en matière de liquidités pour les banques. Il convient aussi de refuser des exigences allant au-delà des standards internationaux. Après une pause nécessaire, il faudra adapter les nouvelles dispositions de l'ordonnance sur les liquidités de manière à garantir une progression en phase avec le standard de Bâle et ceux en Europe. À cet égard, il importe de coordonner le contenu ainsi que le calendrier avec les principales places financières.